

B. 10.
Marie
Alice
Bichène

Le dix Finies mil huit cent
soixante et treize, Nous, curé sous-signé, avons
baptisé Marie Alice, fille mi laevilla des légit.
me mariage de Achille Luchin Cultivateur, et
de Pomila Lijardin de cette paroisse, Parrain
Lavier Antil, marraine Marie Lijardin
qui ainsi publiquement déclaré m savoir
signer, lecture faite.

M. 3.
Israël
Thibeault
Séphie
Braclet

Le dix-sept Finies mil huit
cent soixante et treize, après la publication
de trois bans de mariage faite au près de nos
messes paroissiales, entre Israël Thibeault,
journalier fils majeur de Jean Baptiste
Thibeault et de Anastasie Caustouyay
de cette paroisse d'un part; et Séphie Braclet,
fille mineure de Clément Braclet, et
de Henriette Blouin de cette paroisse
d'autre part; nous étant découvert au-
cun empêchement, nous, curé sous-si-
gné, de consentement des père et mère
de la dite Séphie Braclet, avons reçu
leur mutuel consentement de mariage
et leur avons donné la bénédiction nup-
tiale en présence de George Mignault,
ami de l'époux, et Clément Braclet père
de l'épouse, qui tous n'ont su signer.

Jos. Hudon ^{curé}

M. 4.
Ferdinand
Paradis
M. Céline
St-Onge

Le dix-huit Finies mil huit
cent soixante et treize, après la publica-
tion de trois bans de mariage, faite au près
de nos messes paroissiales, entre Ferdi-
nand Paradis, fils majeur de Ignace Paradis
Cultivateur,

Quatrième feuille

Cultivateur, et de Mathilde Villeneuve de
cette paroisse d'un part; et Marie Céline
St-Onge fille majeure de Joseph St-Onge Cultivateur
et de Marie Hudon de cette paroisse d'autre part;
nous étant découvert aucun empêchement,
Nous, curé sous-signé, avons reçu leur mutuel
consentement de mariage, et leur avons donné
la bénédiction nuptiale, en présence de Ignace
Paradis père — de l'époux et de Joseph
St-Onge père — de l'épouse. Les témoins
n'ont su signer. Les époux ont
signé avec nous, lecture faite

Ferdinand Paradis

Céline St-Onge Jos. Hudon ^{curé}

M. 5.
Théodule
Jean
M. Elise
Chamberland

Le dix-huit Finies mil huit
cent soixante et treize, après la publication
de trois bans de mariage faite au près de
nos messes paroissiales, entre Théodule Jean,
fils majeur de Théodule Jean Cultivateur, et de
Thécla Thiboutot de cette paroisse d'un part;
et Marie Elise Chamberland fille majeure
de Pierre Chamberland Cultivateur, et de
Marie Anne Gagnon de cette paroisse d'autre
part; nous étant découvert aucun em-
pêchement, nous, curé sous-signé, avons reçu
leur mutuel consentement de mariage, et
leur avons donné la bénédiction nuptiale
en présence de Théodule Jean père de
l'époux et de Pierre Chamberland sous-signé père de
l'épouse. Les époux et Théodule Jean
ont déclaré m savoir après lecture
faite

Pierre Chamberland

Jos. Hudon ^{curé}